AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2020

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal :

- Le rapport financier 2020 sera déposé par la secrétaire-trésorière lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 mai 2021 à 19 h, par visioconférence.

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal :

- Le maire fera rapport des faits saillants du rapport financier lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 mai 2021 à 19 h, par visioconférence.
- Le rapport financier sera diffusé sur le site Internet de la municipalité.

Donné au Canton de Hatley, le 16 avril 2021

Kyanne Ste-Marie
Directrice générale et secrétaire-trésorière